RELEVE DE DECISIONS

Comme suite aux négociations qui se sont tenues ce jour, 10 novembre 2014 de 12h à 16h, entre Marie-José Pelgrain, Directrice des Ressources et Appui aux Transformations, mandatée par le Directeur du Réseau La Poste de Seine et Marne, et le personnel du TERRAIN de Chelles les Coudreaux, concernant le préavis de grève illimitée déposé par les syndicats CGT FAPT 77 et CFDT F3C 77 à compter du 6 novembre 2014 0h00, il a été convenu ce qui suit :

- Les syndicats CGT FAPT77 et CFDT F3C 77 lèvent le préavis de grève à compter du 10 novembre 2014 16h00.
- La nouvelle organisation sera mise en œuvre, après la tenue des instances réglementaires, selon le dernier scénario présenté aux agents du TERRAIN
- Afin de faciliter la mise en œuvre de la nouvelle organisation, un EAR sera mis à disposition du bureau de Brou sur Chantereine pour 3 mois renouvelables une fois. Chaque semaine, à compter de la mise en œuvre, un point sera fait en concertation avec les agents pour estimer la nécessité de maintenir le renfort de l'EAR.
- Afin de faciliter, le remplacement des absences, en fonction des besoins du TERRAIN, le niveau du droit de tirage EAR pour le TERRAIN Chelles les Coudreaux est fixé à 0,52 + 0.48PTd'abondement jusqu'à la prochaine conduite du changement.
- La programmation des congés pendant la période estivale pourra intégrer le départ simultané de 3 agents sous réserve d'une programmation des absences en continu et du respect des règles de priorité.
- Les journées non travaillées des 6, 7 et 8 novembre seront décomptées à raison d'une par mois à partir de janvier 2015 sauf demande d'un agent d'avoir une retenue totale.

Pour le Directeur du Réseau La Poste de Seine et Marne et par délégation, La Directrice des Ressources et Appui aux transformations

Marie-José Pelgrain

Pour le syndicat CGT FAPT 77 Le Secrétaire Départemental

Hassan Samni

Pour la CFDT F3C 77 Le Secrétaire Départemental

Alain Montchâtre